



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin du Bois-Gentil 39 - Grandvaux
Parcelle :	5057
Propriétaire(s) :	JACKSON James et Cheryl
Nature des travaux :	Abattage de 2 pins et 3 épicéas
Motifs :	Demande des propriétaires – arbres présentant des dangers et/ou non adaptés à l'environnement.

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 22 septembre au 12 octobre 2017.

La Municipalité

Cully, le 15 septembre 2017.